



# MANUEL D'OPÉRATEUR

MODÈLE : **110 000** \_\_\_\_\_

MODÈLE MOTEUR : \_\_\_\_\_

# SÉRIE : \_\_\_\_\_

#SÉRIE MOTEUR : \_\_\_\_\_

DATE D'ACHAT : \_\_\_\_\_

ACHETÉ DE : \_\_\_\_\_



## ⚠️ AVERTISSEMENT ⚠️

CE PRODUIT EST CONÇU ET MANUFACTURÉ POUR DONNER UN SERVICE FIABLE ET SÉCURITAIRE SI OPÉRÉ SELON LES INSTRUCTIONS. LE MANUFACTURIER FOURNIT LES INSTRUCTIONS SUIVANTES POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT ET COMPTE SUR L'OPÉRATEUR AFIN QUE LES INSTRUCTIONS SOIENT TRANSMISES CLAIREMENT AUX PERSONNES QUI EN FERONT L'USAGE. LE MAUVAIS USAGE DE L'ÉQUIPEMENT POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU ENDOMMAGER L'ÉQUIPEMENT.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉPARATION</b>	<b>4</b>
OPÉRATEUR	4
<b>PORTER DES VÊTEMENTS APPROPRIÉS</b>	<b>4</b>
<b>PRÉPARATION DU TOIT</b>	<b>4</b>
INSPECTION DU PONTAGE DU TOIT	4
ZONE DE SÉCURITÉ	4
<b>HISSER LA MACHINE SUR LE TOIT</b>	<b>5</b>
INSPECTION AVANT LEVAGE	5
CONNEXION AUX ANNEAUX DE LEVAGE	5
<b>PRÉCAUTIONS</b>	<b>6</b>
<b>OPÉRATION</b>	<b>6</b>
AVANT L'OPÉRATION	6
<b>OPÉRATION DE BASE</b>	<b>6</b>
<b>ENTRETIEN</b>	<b>7</b>
<b>CONSIGNES DE SÉCURITÉ</b>	<b>7</b>
CHUTES	7
BRÛLURES	8
LEVAGE LOURD	8
FEU/EXPLOSION	8
ÉLECTROCUTION	9
CHUTES D'OBJETS	9
OBJETS PROJETÉS	9
MACHINERIE SANS SURVEILLANCE	9



## 110 000 Épandeur à gravier

Merci d'avoir fait l'acquisition d'un produit de qualité GRIZZLY. Avec un usage approprié et un entretien ponctuel, cet épandeur à gravier vous fournira des années de bons services. Pour la sécurité du personnel sur les chantiers, il est primordial que les instructions fournies pour l'usage et l'entretien de l'équipement soient lues et entièrement comprises par l'opérateur.



### AVERTISSEMENT

**USAGE PRÉVU : CETTE MACHINE EST CONÇUE POUR UN USAGE SUR TOIT PLAT SEULEMENT, DANS L'UNIQUE BUT D'ÉPANDRE DU GRAVIER. TOUTE AUTRE UTILISATION DE CET ÉQUIPEMENT ANNULE LA GARANTIE DU MANUFACTURIER ET DEVIENT L'UNIQUE RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET/OU OPÉRATEUR ADVENANT DES BLESSURES OU DES DOMMAGES MATÉRIELS.**



## PRÉPARATION

### OPÉRATEUR

Commencer par lire et bien comprendre les instructions. en cas de doute, demander à quelqu'un de lire et expliquer les instructions à l'opérateur, ou appeler le fabricant pour plus d'informations. un opérateur mal informé pourrait s'infliger, ou infliger à d'autres des blessures graves, ou même la mort.

## PORTER DES VÊTEMENTS APPROPRIÉS

Des lunettes de sécurité sont recommandées et doivent être portées si des travaux de coupe ou de balayage sont faits à proximité. Des lunettes de sécurité ou un casque avec visière sont également nécessaires lors de travaux effectués avec de l'asphalte chaud.

Porter des vêtements appropriés; Des vêtements trop serrés peuvent restreindre les mouvements et ralentir le temps de réaction en cas de situation d'urgence. Des vêtements trop amples peuvent être dangereux ou causer des blessures sérieuses si ceux-ci se retrouvent coincés dans des pièces en mouvement d'une machine. Porter une chemise à manches longues boutonnées aux poignets, des bottes de sécurité à cap d'acier, des pantalons sans revers et des gants de sécurité appropriés.

Un casque de sécurité doit être porté en tout temps sur un chantier en mouvement.

## PRÉPARATION DU TOIT

### INSPECTION DU PONTAGE DU TOIT

Avant d'autoriser l'accès au toit au personnel et à l'équipement, s'assurer que le pontage est suffisamment fort pour en supporter le poids. Vérifier la charge limite du pontage avec le propriétaire, le contracteur ou l'architecte. Nettoyer la surface de travail de tout obstacle potentiellement dangereux qui pourrait causer des blessures corporelles à l'opérateur ou aux autres travailleurs autour. Interdire l'accès aux personnes non autorisés sur le chantier. Vérifier que toutes les ouvertures du toit soient protégées contre les chûtes.

### ZONE DE SÉCURITÉ

S'assurer de toujours sécuriser le toit, installer un système de garde-corps ou de barricades et d'être conforme aux normes et aux exigences de la CNESST.



## HISSER LA MACHINE SUR LE TOIT

**AVERTISSEMENT : TOUJOURS VÉRIFIER LA CAPACITÉ DE CHARGE DU TOIT AVEC LE CONTRACTEUR, PROPRIÉTAIRE OU ARCHITECTE AVANT DE PROCÉDER AU LEVAGE.**

### INSPECTION AVANT LEVAGE

S'assurer que les équipements de levage sont en bonne condition d'opération et qu'ils sont opérés par des personnes qualifiées. Les équipements de levage doivent être libres de toute obstruction et obstacle surélevé, tel que les lignes de tension. Tout doit être sécuritaire et contrebalancé. Les équipements de levage doivent être inspectés : tout câble cassé, cadre, structure ou châssis plié ou toute autre pièce endommagée doit être réparé ou remplacé par un spécialiste. Évacuer toute personne non-autorisée des lieux de levage. Ne pas excéder le poids et la capacité maximale de votre équipement de levage. Ne pas utiliser en cas de doute.

### CONNEXION AUX ANNEAUX DE LEVAGE

Il y a deux anneaux de levage sur l'épandeur à gravier (voir fig. 2). Toujours lever la machine par ces anneaux en utilisant les câbles et les crochets appropriés. S'assurer que les câbles, chaînes et crochets sont bien installés afin de balancer le chargement. Ne jamais tenter de lever la machine par toute autre partie. Toujours inspecter les anneaux pour tout dommage ou usure. S'assurer que l'équipement de levage, câble et crochet sont en bon état afin de prévenir des dommages matériels ou des blessures corporelles.

**AVERTISSEMENT : NE JAMAIS LEVER L'ÉPANDEUR À GRAVIER CONTENANT DU GRAVIER!!!**



Fig.2

**POIDS:** 115 lbs



## PRÉCAUTIONS

- Ne laisser personne d'autre que l'opérateur près de l'épandeur à gravier pendant l'opération.
- Ne jamais lever l'épandeur à gravier contenant du gravier.
- Ne jamais opérer l'épandeur à gravier si endommagé. Les réparations ou remplacement de pièces doivent être effectuées par une personne qualifiée.
- Ne jamais modifier l'équipement. Ne jamais opérer l'équipement étant modifié.
- Éviter les endroits glissants sur le toit pour ne pas tomber.
- Porter des bottes de travail à cap d'acier et des vêtements sécuritaires appropriés.
- Être bien formé avant d'opérer l'équipement.
- Toujours vérifier la capacité de charge du toit avec le contracteur, le propriétaire ou l'architecte.
- Opérer sur toit plat seulement.
- Protéger toute ouverture sur le toit. S'assurer qu'il y a des garde-corps tel que spécifié par la CNESST.
- Ne jamais utiliser cette machine sous l'influence d'alcool ou de drogues, ce qui pourrait altérer le jugement et l'habileté.
- Garder l'équipement en bonne condition.
- S'assurer que l'opérateur, ainsi que toute autre personne présente sur le chantier, porte un masque et/ou d'autres équipements de protection nécessaires appropriés.

## OPÉRATION

### AVANT L'OPÉRATION

#### **Avant la mise en marche de l'épandeur à gravier**

- Inspecter l'équipement pour toute fissure, soudure endommagée ou tout autre dommage. Réparer ou remplacer si endommagé.
- Vérifier la pression et l'état de chaque pneu.

Toujours vérifier la pression appropriée selon les recommandations du fabricant, avant de gonfler les pneus (la pression recommandée devrait être indiquée sur le côté du pneu).

## OPÉRATION DE BASE

L'épandeur à gravier est conçu pour être utilisé à l'intérieur d'un périmètre de sécurité. Suivre les normes de la CNESST en cette matière. C'est une machine de type tire/pousse qui épand du gravier. Demeurer à l'écart des gens et des matériaux sur le toit pendant l'opération. Ne pas faire opérer la machine par un opérateur non qualifié.

L'épandeur à gravier est désigné pour l'épandage manuel du gravier. Le clapet ajustable permet un épandage constant du gravier ¼" jusqu'à la pierre de rivière (1" d'épaisseur, voir même jusqu'à 1-1/2").

Le clapet aloue différents niveaux d'ouvertures. Un simple ajustement de vis permettra au clapet d'ouvrir plus grand, ou moins grand.

La vitesse de dispersion est la vitesse de l'opérateur, qui joue un rôle de qualité de dispersion du gravier. L'opérateur décide de la quantité de dispersion du gravier en fonction de sa propre vitesse de marche. Il peut ainsi épandre plus ou moins de gravier selon sa vitesse.





**AVERTISSEMENT : S'ASSURER QUE LA POIGNÉE EST SERRÉE SÉCURITAIREMENT.**

Après avoir lu toutes les instructions, l'épandeur à gravier est maintenant opérationnel. Lors de la première utilisation, une pratique des manoeuvres au sol avec l'épandeur à gravier vide est recommandée.

**ENTRETIEN**

Les roulements à billes sur les roues sont pré-lubrifiés et ne requièrent aucun graissage.

Le bras de contrôle est pré-réglé pour une tension convenable de la porte. Si plus ou moins de tension est nécessaire pour la fermeture du clapet, démonter le bras de contrôle du clapet et tourner dans le sens des aiguilles d'une montre pour augmenter la tension et l'inverse pour diminuer la tension. Remonter le bras de contrôle au clapet et vérifier la tension. Lorsque la tension désirée est atteinte, resserrer les boulons et les noix qui connectent le bras de contrôle au clapet.

Toutes les pièces mécaniques doivent être inspectées régulièrement et remplacées ou réparées si nécessaire. Ceci inclus les pneus, rouleaux ou pièces de structures de l'épandeur à gravier.

Remplacer toutes pièces brisées avant d'opérer l'équipement.

Toujours vérifier la pression appropriée des pneus selon les recommandations du fabricant avant de les gonfler (la pression recommandée devrait être imprimée sur le côté du pneu).

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

Les dangers de sécurité ne sont pas toujours évidents pour les travailleurs. Contrairement à l'exposition aux risques pour la santé, où la maladie et les blessures se développent lentement, les dangers de sécurité résultent souvent en blessures graves ou en mort subite.

Des os brisés, des coupures, des ecchymoses, des entorses ou des pertes de membres, comme la perte de la vue ou de l'ouïe sont des exemples de blessures qui peuvent être causés par les dangers de sécurité.

Dans le domaine de la toiture, le taux de blessures au travail, se retrouve dans le top dix des plus élevés dans les principaux groupes professionnels.

CHUTES

Les chutes sont la première cause de blessures ou de mort chez les couvreurs. Environ dix pourcent de tous les accidents dans le domaine de la toiture proviennent de chutes en bordure du toit, d'une ouverture dans le toit, ou d'une échelle. Plus de la moitié des accidents non mortels occasionnent des blessures graves. Les bords et les ouvertures d'un toit non protégé et non gardé peuvent engendrer des conditions extrêmement dangereuses.

Les échelles ayant des marches fissurées, mal fixées ou manquantes, des barreaux latéraux brisés, fissurés ou non fixés fermement aux marches, des verrous brisés, manquants, mal fixés ou couverts de graisse, d'huiles ou de bitume durci peuvent provoquer des blessures graves. Les échelles doivent toujours être inspectées pour assurer



le bon entretien, qu'elles sont construites adéquatement et qu'elles sont suffisamment longues pour se prolonger trois pieds au-dessus de la surface du toit.

Les treuils instables ou mal équilibrés chavireront pouvant emporter le travailleur. Les rouleaux de papier bitumé ne doivent jamais servir de contrepoids. Les travailleurs doivent savoir la capacité de charge. Cette dernière doit toujours être affichée.

## BRÛLURES

Un contact d'asphalte chaud provoque fréquemment des brûlures au deuxième ou troisième degrés. Le contact implique habituellement des portions de peau plus profondes et ces blessures peuvent s'infecter facilement.

Environ seize pourcent des blessures dans le domaine de la toiture sont des brûlures d'asphalte chaud.

Les causes principales de brûlures sont :

- Les éclaboussures provenant d'une bouilloire d'asphalte chaud.
- Glisser ou trébucher pendant le transport d'asphalte chaud dans un contenant ouvert.
- Les éclaboussures lors d'opérations de transfert d'asphalte chaud (à partir du tuyau vers un réservoir isolé, d'un réservoir isolé vers un chariot à moppe ou vers un seau, ou encore d'une bouilloire vers un seau).

## LEVAGE LOURD

Les entorses et les foulures, surtout celles qui impliquent le dos, sont considérées comme les blessures les plus communes et parmi les plus graves des couvreurs. Presque trente pourcent de ces blessures engendrent un arrêt de travail de minimum 10 jours.

## FEU/EXPLOSION

Trois conditions doivent se rencontrer pour qu'un feu ou une explosion se produise. **Premièrement**, une source d'allumage ou de chaleur, par exemple : un arc électrique, une étincelle, une flamme nue, la décomposition de certains sulfures de fer ou encore un point chaud dans le réservoir. **Deuxièmement**, la composition et/ou la concentration suffisante de vapeurs inflammables à l'intérieur du réservoir (d'asphalte et/ou de gaz) **Troisièmement**, de l'oxygène.

Pour les bouilloires et les citernes, les conditions de feu et/ou d'explosions augmentent lorsque :

- Des brûleurs trop puissants sont utilisés pour chauffer l'asphalte, causant une surchauffe localisée des tubes chauffants, créant par la suite, un point de chaleur
- La température de l'asphalte est amené trop rapidement à la température d'opération désirée.
- Baisser le niveau d'asphalte trop rapidement dans les tubes incandescents, laissant au final, des surfaces ayant une température excessivement haute.
- L'asphalte est réchauffé à son point éclair. (environ 300°-320°C) (572°-608°F).
- La température de l'asphalte est suffisamment chaude et atteint le niveau d'auto-inflammation
- (environ 430°-440°C) (806°-824°F).
- Le conduit de ventilation d'une citerne est obstrué ou bouché, de sorte que les vapeurs inflammables augmentent et se condensent jusqu'à exploser.





Plusieurs gaz se forment rapidement en créant des vapeurs inflammables, avec la chaude température du réservoir. Ces mélanges de vapeurs peuvent aussi se former à l'intérieur d'espaces confinés, comme les murs de parapets élevés, dans les atriums ou dans tout espace ayant peu ou pas de ventilation. Le contact entre les vapeurs et une source d'ignition, ou encore l'auto-ignition des vapeurs, peut causer une explosion.

## ÉLECTROCUTION

L'électricité à bas voltage peut causer des décharges électriques en provoquant des contractions musculaires, des difficultés de respiration, un pouls irrégulier, des brûlures graves ou même la mort. La route que le courant prend dans le corps affecte le degré de blessure. Le courant circulant d'un doigt à un autre ne passera pas à travers les organes vitaux alors que celui passant d'une main à l'autre passera à travers le coeur et les poumons.

C'est pour cette raison que les outils électriques doivent être adéquatement mis à la terre. Le fil électrique doit se terminer dans une prise triple de contact de mise à terre, ou les fils doivent être enclos dans un boîtier de métal avec une attache spéciale de mise à terre.

Les employeurs doivent fournir un interrupteur de circuit de mise à terre pour toutes les prises sur tous les sites de construction qui ne font pas partie du circuit permanent de l'édifice. Ceci est un disjoncteur à action rapide, qui peut couper l'électricité dans une fraction de seconde.

Les échelles en métal peuvent poser un sérieux danger d'électrocution lorsqu'installées près des installations électriques et des lignes de tension.

## CHUTES D'OBJETS

Des outils, des briques, des matériaux, des seaux, des boîtes, des palettes et à peu près tout objet qui peut tomber d'un toit avec un poids suffisamment lourd peut causer des blessures graves lorsqu'échappé sur quelqu'un. Les travailleurs ont toujours besoin d'un casque de sécurité lorsqu'ils travaillent sous d'autres travailleurs, sous des outils ou des équipements.

## OBJETS PROJÉTÉS

Des objets peuvent être projetés par des machines, par des opérations de soudure ou de broyage et ceux-ci peuvent être portés par le vent. Les opérations d'arrachage, dans lesquelles des coupeuses, des balais mécaniques et des scarifieuses sont généralement utilisés, sont une source majeure de substances projetées. Les parties du corps les plus souvent blessées sont les yeux.

## MACHINERIE SANS SURVEILLANCE

Les lames et les chaînes à découvert sur des machines mécaniques comme les monte-charges et les coupeuses peuvent lacérer et/ou écraser gravement des parties du corps. Des gardes doivent absolument être installés par-dessus les parties mobiles afin de protéger les travailleurs.

